

En complément des mesures décrites ci-dessous, la Direction de la société EUKLES a pris en mai 2022 une Décision unilatérale portant sur la Qualité de vie et les conditions de travail au sein de l'entreprise. Ce texte prévoit des mesures en faveur de l'égalité Femme/Homme, notamment dans la mise en place des mesures suivantes:
 - Mesures pour faciliter la conciliation vie familiale et professionnelle : prise en compte de la parentalité pour accéder aux demandes de temps partiel, sans que cela ne constitue un frein à la carrière des salariés, notamment pour les cadres.
 - Mesures en faveur des femmes pendant la grossesse : réduction du temps de travail et aménagement de l'organisation du travail en télétravail, réduction des déplacements.

Domaines d'actions	Objectifs de progression	Actions/mesures correctives	Indicateurs chiffrés de suivi
Indicateur 1	Garantir un niveau égal de rémunération. Objectif de progression : >29/40 pour l'année 2022	Veiller à ce que des écarts de rémunération ne se créent pas dans le temps notamment lors des processus de révision salariale. Etude sur les postes concernés par les écarts de rémunération Femme/Homme. Attribution d'un budget dédié aux rattrapages des écarts de rémunération non justifiés à poste et compétences égales.	Rémunération moyenne et médiane par catégorie socio professionnelle et par genre.
Indicateur 2	Objectif de maintien de la note maximale (35/35)	Poursuivre les actions menées depuis quelques années	
Indicateur 4	Objectif de maintien de la note maximale (15/15)	Poursuivre les actions menées depuis quelques années	
Indicateur 5	Améliorer le nombre de salariés du genre sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations Objectif de progression : >2 femmes sur 10.	En cas d'ouverture de poste à hautes responsabilités: favoriser la promotion interne. Mise en place d'un accompagnement individuel à l'évolution de carrière, spécifiquement pour la population de femmes cadres. Action de sensibilisation en interne	Nombre de promotions par genre et par catégorie socio professionnelle